

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain à détacher de la propriété des époux Goyet située 12, chemin du Trou du Chat à Albigny sur Saône.

Cette parcelle qui couvre une superficie de 46 mètres carrés est nécessaire à la réalisation des travaux d'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, cette parcelle serait acquise gratuitement, en application des dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69-003-96-Z0015 délivré le 13 janvier 1997 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 69-003-96-Z0015 délivré le 13 janvier 1997 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,